

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Projet d'ordre du jour provisoire

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

Point 2 de l'ordre du jour : Attribution de la Présidence et de la Vice-Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des modalités de travail

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la Troisième réunion du Conseil exécutif

Point 5 de l'ordre du jour : Vue d'ensemble et mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2026 du PROE en 2022

- 5.1 – Présentation du rapport annuel de 2022 et d'une synthèse du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la troisième réunion du Conseil exécutif
- 5.2 – Résultats stratégiques du Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2022-2023
- 5.3 – Résultats du Dialogue avec les partenaires du PROE
- 5.4 – Comptes vérifiés pour 2022

Point 6 de l'ordre du jour : Gouvernance, accords institutionnels et mécanismes

- 6.1 – Rapport du Comité d'audit pour 2022
- 6.2 – Rapport sur les contributions des Membres
- 6.3 – Financement durable : rapport de l'examen indépendant
- 6.4 – Rapport du groupe de travail du PROE concernant l'examen indépendant du PROE, l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE ainsi que le rapport de 2021 sur la rémunération du personnel
- 6.5 – Nomination des commissaires aux comptes externes
- 6.6 – Examen du règlement du personnel de 2012
- 6.7 – Évaluation des résultats du Directeur général sortant du PROE (huis clos)

Point 7 de l'ordre du jour : Coopération régionale et partenariats régionaux

- 7.1 – Mise en place du Programme des dirigeants et dirigeantes du Pacifique
 - Dernières nouvelles concernant la mise en œuvre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050
 - Analyse des dernières nouvelles relatives à l'architecture régionale
- 7.2 – Pérennité du Centre océanien sur les changements climatiques
- 7.3 – Mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques dans un environnement changeant

Point 8 de l'ordre du jour : Mobilisations régionales et internationales

- 8.1 – Résultats de la CdP27 à la CCNUCC et compte rendu des préparatifs pour la CdP28
- 8.2 – Feuilles de route de la CdP15 à la CBD pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de la CBD d'ici 2030
- 8.3 – Rapport sur les résultats des CdP aux conventions BRS et préparatifs pour la CdP à la Convention de Minamata
- 8.4 – Point sur l'instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale en vertu du droit de la mer
- 8.5 – Comité de négociation intergouvernemental chargé d négocier un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans l'environnement marin

Point 9 de l'ordre du jour : Questions de fond et de stratégie relatives aux programmes

- 9.1 – Examen de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques
 - 9.1.1 – *Climat et océans (ST/PIGOOS/COSPPac)*
 - 9.1.2 – *Conseil météorologique du Pacifique et résultats de réunions connexes, y compris le programme pour la préparation climatique du Pacifique*
 - 9.1.3 – *Nouvelle convocation de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique*
- 9.2 – Examen de l'objectif régional 2 : « Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients »
 - 9.2.1 – *Progrès réalisés concernant les activités phares du PROE pour le milieu marin à l'horizon 2030*
 - 9.2.2 – *Reconstitution de la résilience insulaire : améliorer le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique*
 - 9.2.3 – *Choix du pays hôte pour la 11^e Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées, en 2025*
- 9.3 – Examen de l'objectif régional 3 : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution
 - 9.3.1 – *Aspirations à un Pacifique plus propre en 2035 : nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre en 2035 », nouveau PACPOL 2035 Examen du Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique 2018-2025*
 - 9.3.2 – *Économie circulaire : exploiter le potentiel des déchets en tant que ressource*
 - 9.3.3 – *Renforcement des capacités dans le secteur de la lutte contre les déchets et la pollution : programmes régionaux en faveur du changement de comportement et de la communauté de pratique*
 - 9.3.4 – *Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux*
- 9.4 – Examen de l'Objectif régional 4 : Les populations océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale
 - 9.4.1 – *Tirer parti de l'utilisation de la planification et des outils de suivi environnementaux afin de conforter la gouvernance environnementale*
 - 9.4.2 – *Renforcer la gouvernance des océans*
 - 9.4.3 – *Transposer à plus grande échelle les conclusions et les résultats du Programme ACPMEA*

Point 10 de l'ordre du jour : Examen et approbation du quatrième PIP 2024-2025 et du budget-plan bisannuel 2024-2025

- 10.1 – *Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2024-2025 et de Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT)*
- 10.2 – *Budget-plan bisannuel 2024-2025*

Point 11 de l'ordre du jour : Rapport sur les conventions du PROE

- 11.1 – *Convention de Nouméa*
- 11.2 – *Convention de Waigani*

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

Point 14 de l'ordre du jour : Dates de la quatrième réunion du Conseil exécutif

Point 15 de l'ordre du jour : Adoption des résultats de la 31^e Conférence du PROE

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture
